



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PESTE PORCINE AFRICAINES TUE LES PORCS



La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hautement contagieuse des porcs et des sangliers, contre laquelle il n'existe pas de vaccin. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques dans les élevages.

RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire. Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



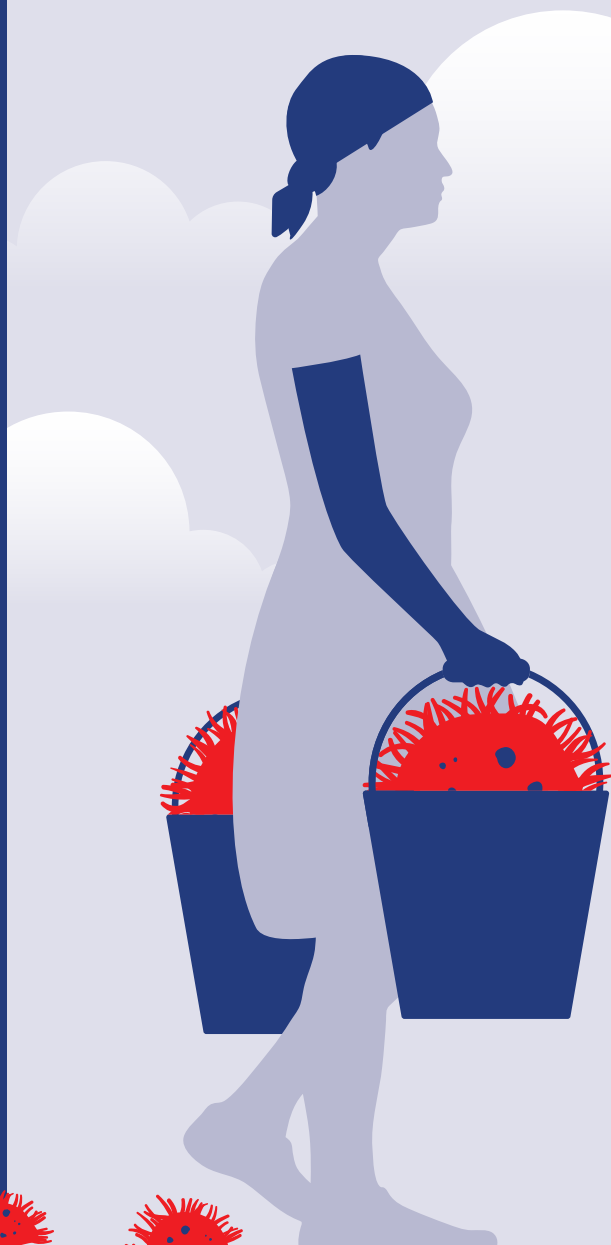
Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

Éleveurs protégez vos animaux

[agriculture.gouv.fr/
peste-porcine-africaine](http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine)



Cofinancé par
l'Union européenne